Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20250304-DEC_CCAS2025_03-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2025-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il convient de procéder à la mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »
Vu la proposition de la société SDI Ventilation à Nœux-les-Mines

Objet : Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de la résidence autonomie « Henri Lucas »

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société SDI Ventilation à Nœux-les-Mines un contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de la résidence autonomie « Henri Lucas ».

Article 2 : Le montant annuel du contrat est de 380.00 € HT et la durée du contrat est de 3 ans.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 4 mars 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 04/03/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 4 mars 2025
Et de la publication le 4 mars 2025